

**Script de la vidéo « Qu'est-ce qu'une discrimination ? »**

En France, l'égalité est un principe républicain fondamental et c'est pourquoi les pratiques discriminatoires sont interdites par la loi.

On parle de discrimination quand une personne est traitée de manière différente en raison d'une de ses caractéristiques, qu'elle soit réelle ou pas. En raison du sexe, de l'âge, de l'apparence physique, des opinions politiques... La loi définit vingt caractères discriminatoires.

Être discriminé, c'est se voir refuser l'accès à un droit, à un service, en raison d'une de ces caractéristiques. Ainsi, on parle de discrimination à l'embauche quand on écarte systématiquement d'un emploi une certaine catégorie de personnes. On ne regarde pas alors si une personne est compétente pour occuper un poste de travail mais on refuse de la recruter sur la base d'un élément comme, par exemple, son poids, son sexe, sa couleur de peau ou parfois même son adresse postale.

Les pratiques discriminatoires touchent de nombreux habitants dans la plupart des actes quotidiens comme l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, à l'égalité salariale...

Certaines catégories de la population sont plus systématiquement discriminées, comme les femmes (le sexisme), les homosexuels (l'homophobie), les étrangers (le racisme), les juifs (l'antisémitisme) ou les musulmans (l'islamophobie ou la musulmanophobie). Tous ces comportements discriminatoires portent atteinte à la dignité de la personne telle qu'elle est décrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Quand on s'estime victime d'une discrimination, en France, on peut saisir le Défenseur des droits, qui doit favoriser l'accès de tous au droit et, plus largement, la justice.

Mais la meilleure façon de lutter contre les discriminations, c'est encore l'éducation à la différence et à la diversité des personnes humaines. C'est ce qui devra être fait au collège dans le cadre de l'Enseignement moral et civique.